

**GUIDE 2019 DESTINÉ
AUX BÉNÉVOLES DU
CCFD-TERRA SOLIDAIRE**

**LES MULTINATIONALES
SE PARTAGENT
LE MONDE**

#REPRENONS LEPOUVOIR


CARGILL


PHILIP MORRIS


SUEZ

SAMSUNG

VATTENFALL



TOTAL


SHELL



**DES DROITS POUR LES PEUPLES,
DES RÈGLES POUR
LES MULTINATIONALES**



**TERRE
SOLIDAIRE**
Soyons les forces du changement

Reprenons le pouvoir !

Dans un monde marqué par le pouvoir grandissant des multinationales, nous agissons pour une mondialisation plus respectueuse des droits humains et de l'environnement.



Dans le cadre du plaidoyer « Régulation des entreprises multinationales », le CCFD-Terre Solidaire est fortement impliqué dans la campagne paneuropéenne « Stop Impunité ! Des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales ». Lancée en janvier dernier, à la veille du sommet de Davos, elle regroupe plus de 200 organisations de la société civile, issues de 16 pays de l'Union européenne, afin de demander la réforme de l'ordre juridique international relatif au commerce, à l'investissement et au respect des droits humains et de l'environnement par les multinationales. En France, 46 associations, syndicats et mouvements sociaux ont rejoint le mouvement.



La campagne s'articule autour d'une pétition, qui compte déjà près de 600 000 signataires, et d'un ensemble d'actions diverses (mobilisations et actions de rue, activités de plaidoyer, prises de parole et interpellation publique, travaux de sensibilisation et d'information, communications médias, etc.). L'objectif est d'atteindre le million de signatures d'ici janvier 2020. Le CCFD-Terre Solidaire, en première ligne de cette grande mobilisation citoyenne, assure le pilotage de la coalition française et lance une campagne de communication à partir de fin septembre, afin d'interpeller et de sensibiliser les citoyens sur les enjeux de cette campagne. Une grande semaine de mobilisation aura lieu à partir du 12 octobre 2019 sur tout le territoire.

Ce guide de campagne a pour objectifs de présenter succinctement les risques liés à l'impunité des multinationales avec un focus sur les cours d'arbitrage investisseurs-États. De faire ressortir les enjeux et les objectifs de cette campagne pour le CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires. De fournir les argumentaires pour échanger avec le grand public sur la campagne. De présenter les outils de mobilisation citoyenne pour faire pression sur les décideurs politiques.



SIGNONS LA PÉTITION STOP IMPUNITÉ

pour faire changer les choses.

WWW.STOP-IMPUNITE.FR



CCFD
TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

LE COMBAT DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE CONTRE L'IMPUNITÉ ET POUR LA RÉGULATION DES MULTINATIONALES

Comment obtenir une mondialisation plus respectueuse des droits humains et de l'environnement ? Dans un monde marqué par le pouvoir grandissant des multinationales, nous plaçons pour que les acteurs économiques soient redevables de leurs actes envers les citoyens et devant la justice. Une autre mondialisation au service du bien commun est possible.



LES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES DE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

Les organisations locales et les collectifs avec lesquels nous travaillons dans plus de 60 pays nous alertent régulièrement sur les violations des droits humains et les graves problèmes environnementaux causés par des multinationales et leurs sous-traitants.

AVRIL 2013, BANGLADESH

Plus de 1138 ouvrières textiles sont tuées dans l'effondrement du Rana Plaza, un immeuble hébergeant des ateliers de confection qui fournissent des marques internationales de vêtements. Malgré l'ampleur du drame, la responsabilité juridique de ces entreprises n'a pas encore été établie.

JUILLET 2014

Le rapport *Pétrole à Muanda : la justice au rabais* s'appuie sur une étude de cas en RDC et dénonce l'impunité de l'entreprise Perenco et la responsabilité des États face aux impacts sociaux, environnementaux et fiscaux de l'exploitation pétrolière.

MAI 2015

Le CCFD-Terre Solidaire et plusieurs organisations de la société civile publient un rapport *Les Liaisons dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé* qui fait état des relations entre le groupe Orange et l'entreprise Partner, active dans les colonies israéliennes situées sur le territoire palestinien occupé, en violation du droit international.

À la suite de ce rapport, Orange a mis un terme à ses relations d'affaires avec l'entreprise incriminée.

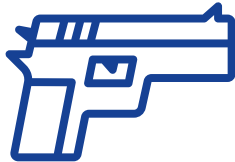
LE POINT COMMUN À TOUTES CES AFFAIRES ?

L'ABSENCE DE RÈGLES S'APPLIQUANT AUX MULTINATIONALES ET À LEUR CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT.
Un déficit qui ne les incite pas à se préoccuper des conséquences de leurs activités sur les droits humains et l'environnement. Les populations affectées, elles, n'ont pratiquement aucune chance d'obtenir justice.



LA LOI FRANÇAISE SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE, UNE PREMIÈRE MONDIALE

Face aux scandales à répétition, le CCFD-Terre Solidaire se bat pour obtenir des législations contraignant les multinationales à respecter les droits humains et l'environnement. Bénévoles, salariés, un grand nombre d'entre nous s'est mobilisé en faveur de la loi sur le devoir de vigilance, adoptée en 2017 après quatre ans de marathon législatif. Grâce à elle, la prévention des risques de violations des droits humains et environnementaux constitue une obligation légale pour les grandes entreprises basées en France. La loi permet aussi aux personnes affectées de se tourner vers la justice en cas de violations. Cette loi représente une telle nouveauté qu'elle fait figure de modèle à travers le monde. La France doit dorénavant « passer le relais » en portant cette loi au niveau européen et international.



321

meurtres de défenseurs
des droits ont eu lieu dans
27 pays en 2018.



1138

ouvrières textiles sont
tuées dans l'effondrement
du Rana Plaza.

FÉVRIER 2019

Deux ans après le vote de la loi sur le devoir de vigilance – qui contraint les grandes entreprises françaises à identifier et prévenir les atteintes aux droits humains et à l'environnement qui résultent de leurs propres activités, mais aussi de celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs – nous publions un rapport « Année 1 : les entreprises doivent mieux faire » qui analyse les plans de vigilance publiés par les entreprises et établit un certain nombre de recommandations aux entreprises et au gouvernement français.

MARS 2019

un deuxième rapport analyse les risques spécifiques que les entreprises françaises de l'agroalimentaire font peser sur la souveraineté alimentaire, les droits humains, la santé, les libertés fondamentales et l'environnement. Se pencher sur le secteur de l'agroalimentaire est d'autant plus nécessaire qu'en 2017, ce secteur est devenu le plus risqué et le plus meurtrier pour les défenseurs des droits. 321 meurtres de défenseurs des droits ont eu lieu dans 27 pays en 2018.

Une synthèse de ce rapport est [disponible ici](#)

JUIN 2019

le CCFD-Terre Solidaire et Sherpa constatent que l'État n'a mis en place aucun dispositif de suivi de la loi. Nous lançons alors le site plan-vigilance.org, accompagné d'un rapport pour identifier les entreprises soumises à la loi sur le devoir de vigilance et vérifier que celles-ci ont bien publié leur plan. À ce jour, un quart des entreprises identifiées n'a rien publié¹.

Une synthèse du rapport est [disponible ici](#)

CONSTAT

Partout dans le monde, les multinationales peuvent agir en toute impunité et dicter leurs propres règles.

Les pays du Sud sont les premiers impactés par le pouvoir des multinationales (accaparement de terres, pollution, criminalisation, extractivisme, etc.). Nos partenaires du Sud sont en première ligne, nous avons choisi deux cas pour illustrer notre propos.



AU MALI, LES MULTINATIONALES PRIVENT LES PAYSANS DE LEURS TERRES

Près de 600 000 hectares ont été accaparés par l'industrie agroalimentaire, les exploitants forestiers et les industries minières ces dernières années au Mali.

« L'accaparement des terres est un phénomène très fort au Mali et il fait de nombreuses victimes » dénonce la Convergence Malienne contre l'Accaparement des Terres (CMAT), une de nos organisations partenaires. Ces accaparements, réalisés avec l'appui de l'État malien, privent les populations locales de l'accès à leurs ressources de subsistance et peuvent générer des conflits fonciers entre communautés.

Pour agir contre les accaparements de terres qui touchent tout le pays, La CMAT mobilise la société civile sur les questions de l'accès aux terres, à l'eau, aux semences, et à la défense de l'agriculture familiale.



AU PÉROU, LES MULTINATIONALES PIÉTINENT LES DROITS DES POPULATIONS AUTOCHTONES

Au Pérou, plus de 70 % du sous-sol ont été accordés à des compagnies pétrolières. Quand elles ne partent pas d'elles-mêmes à cause de la pollution aux hydrocarbures ou des ravages causés par les entreprises sur leur environnement, les populations autochtones sont menacées et violentées. En 2009, une dizaine de personnes membres de communautés indigènes qui s'étaient opposées à un projet d'extraction pétrolière en plein cœur de la forêt amazonienne ont été tuées par les forces de l'ordre lors d'une manifestation. Afin de participer à la reconnaissance des droits des peuples autochtones au Pérou, le CAAAP, un de nos partenaires, apporte un appui juridique aux communautés autochtones qui le souhaitent. Les Wampis, une communauté appuyée par le CAAAP, ont affirmé leur volonté de défendre un modèle, plus durable et solidaire, de leur territoire.



70 %

du sous-sol ont été accordés à des compagnies pétrolières au Pérou

**EN 2014 DÉJÀ,
LE CCFD-TERRE
SOLIDAIRE FAISAIT
CAMPAGNE POUR
UN ENCADREMENT
DES INVESTISSEMENTS
DES ENTREPRISES
MULTINATIONALES
FRANÇAISES ET LE
RESPECT DES DROITS
HUMAINS.**

DES DROITS POUR LES PEUPLES, DES RÈGLES POUR LES MULTINATIONALES

Un combat à poursuivre !

NOUS VOULONS

UNE RÉELLE APPLICATION DE LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE AFIN QU'ELLE ATTEIGNE SON OBJECTIF DE PRÉVENTION ET PERMETTE AUX VICTIMES D'OBTENIR RÉPARATION

Depuis mars 2017, la loi sur le devoir de vigilance impose aux grandes entreprises françaises et à leurs filiales, fournisseurs et sous-traitants de produire un plan de vigilance pour identifier et prévenir les risques qu'elles font peser sur les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, les droits humains et l'environnement.

Cette loi est le fruit d'un long combat porté par le CCFD-Terre Solidaire avec des associations partenaires et des élus engagés. Elle est aujourd'hui citée comme modèle par de nombreux États et fait figure d'exemple au niveau international à l'ONU. La France peut et doit être l'ambassadrice de la régulation des multinationales à l'échelle européenne et onusienne.

L'EXTENSION DE LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE AU NIVEAU EUROPÉEN

Les Pays-Bas viennent de se doter d'une loi relative au devoir de vigilance des entreprises sur le travail des enfants. L'Allemagne, la Finlande, la Suisse, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Slovénie et le Luxembourg débattent en ce moment de l'adoption de lois similaires sur le devoir de vigilance. L'Union européenne se penche désormais sur la question avec le projet d'adopter une directive. Des parlementaires viennent de constituer un groupe de travail transpartisan pour porter le sujet.

LA RATIFICATION D'UN TRAITÉ ONUSIEN [CONTRAINANT LES MULTINATIONALES À RESPECTER LES DROITS HUMAINS]

Un projet de traité international sur la responsabilité juridique des multinationales en matière de droits humains est en négociation à l'ONU. Il prévoit l'adoption de règles contraignantes, indispensables pour mettre un terme

à l'impunité des multinationales et protéger les droits de l'homme et l'environnement. Si la France est favorable à ce traité, l'Union européenne fait preuve d'une mauvaise volonté évidente : elle sera absente des négociations qui auront lieu à Genève du 14 au 18 octobre 2019, mais participera aux mêmes dates à une négociation internationale en vue de la création d'un tribunal d'exception pour les entreprises.

LA RÉVOCATION DES CLAUSES D'ARBITRAGE INVESTISSEUR-ÉTAT (ISDS¹) DANS LES ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

L'arbitrage ISDS accorde trop de pouvoir et d'avantages aux multinationales, alors qu'elles ne sont pas redevables des atteintes à l'environnement et aux droits humains. À travers cette campagne, nous plaçons pour une réforme de l'ordre juridique international qui protège les droits humains et l'environnement plutôt que les multinationales.

1 L'ISDS – abréviation en anglais de « Règlement des différends entre investisseurs et États ».

COMPRENDRE

À ce jour, il n'existe pas de cadre juridique international contraignant pour garantir la responsabilité des entreprises multinationales en matière de droits humains et de protection de l'environnement. Le recours à la sous-traitance et l'éclatement des entreprises en de multiples filiales compliquent l'accès à la justice pour les victimes. Les entreprises donneuses d'ordre profitent de ce flou juridique pour se décharger de leurs responsabilités.



En cas d'atteintes aux droits humains ou à l'environnement commises par une multinationale, les recours sont limités et les entraves sont nombreuses pour accéder à la justice. Les procédures sont extrêmement longues et débouchent rarement sur des solutions satisfaisantes pour les victimes. Il faut parfois attendre des années avant que des indemnisations soient versées ou que des travaux de dépollution soient entrepris. Bien souvent, **les victimes se heurtent à des situations insupportables de déni de justice**. Les tribunaux des pays d'origine des entreprises refusent de statuer sur l'affaire aux motifs que les faits ont eu lieu à l'étranger, que les faits sont prescrits ou de la difficulté à enquêter. **Ce refus de rendre justice révèle le système d'impunité qui protège les entreprises multinationales au détriment des droits humains et de la protection de l'environnement.**

EN 2008
LA FUITE DE DEUX PIPELINES
PROVOQUE UN VÉRITABLE
DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE DANS
LE DELTA DU NIGER

Selon un rapport de l'ONU de 2011, 25 à 30 ans seraient nécessaires pour le nettoyage et la dépollution de la région. L'agriculture et la pêche ne sont plus possibles et les populations sont exposées à de graves risques sanitaires.

40 000

personnes, membres des communautés victimes de la pollution ont porté plainte contre Shell. Elles ont été déboutées sous prétexte que la multinationale n'était pas responsable pour les agissements de sa filiale nigériane, qu'elle détient pourtant à 100 %.

En 2017, après 10 ans de négociations, Shell a enfin lancé un plan de nettoyage, mais aucune condamnation pour négligence, et aucune condamnation obligeant la multinationale à verser des dommages et intérêts aux personnes affectées n'a à ce jour été obtenue.

En 2018,
le Saint-Siège a participé aux négociations
à Genève. Son représentant, l'archevêque
Iva Jurkovic, a pris la parole à plusieurs reprises
pour rappeler la nécessité de normes nationales
et internationales contraignantes et réaffirmer
la primauté des droits humains sur les traités
de commerce et d'investissement.



La loi française sur le devoir de vigilance fait figure d'exception et de modèle pour la régulation des entreprises multinationales.

Cette loi représente une avancée majeure pour les droits humains et l'environnement : elle rend les entreprises juridiquement responsables des atteintes que leurs activités (ou celles de leurs partenaires) peuvent occasionner, tout en offrant un recours aux populations impactées.

Pourtant, deux ans après son adoption, le CCFD-Terre Solidaire a fait le constat dans un rapport commun **que celle-ci n'était peu ou pas appliquée : les premiers plans de vigilance sont, pour la plupart, inexistantes ou incomplets.** En l'absence d'un dispositif de suivi de la loi par l'État, le CCFD-Terre Solidaire et Sherpa ont également publié un site, plan-vigilance.org, afin de recenser les entreprises soumises au devoir de vigilance et permettre à chacun d'accéder facilement aux plans de vigilance publiés par les entreprises concernées. **Nous portons en ce moment un plaidoyer spécifique auprès des pouvoirs publics et des parlementaires afin de veiller au suivi et à la bonne application de la loi sur le devoir de vigilance.**

L'internationalisation du devoir de vigilance : vers une directive européenne et un Traité onusien. Le contexte international est aujourd'hui propice à la mise en place d'instruments juridiques internationaux contraignants.



UN TRAITÉ ONUSIEN : du 14 au 18 octobre 2019 aura lieu à Genève la 5^e session de négociations du groupe de travail intergouvernemental de l'ONU pour l'élaboration d'un traité international contraignant sur les multinationales et les droits humains.

Pourtant, l'Union européenne n'y participera pas sous prétexte que la Commission européenne n'est pas encore opérationnelle et n'a pas le mandat nécessaire pour porter démocratiquement la voix des pays membres – mandat que nous réclamons depuis cinq ans... Au même moment, l'Union européenne négociera à Vienne la création d'un tribunal d'arbitrage international permanent, entérinant ainsi le système de l'arbitrage international qui garantit une justice à la carte pour les multinationales.

EN EUROPE, plusieurs pays discutent en ce moment de l'adoption de lois similaires à la loi française sur le devoir de vigilance (Pays-Bas, Suisse, Finlande, Allemagne). Dans ce contexte, la Commission européenne a mandaté une enquête auprès des associations, des syndicats et des organisations professionnelles afin de voir quelle forme pourrait prendre cette directive européenne. L'adoption d'une directive dans les trois ans qui viennent est donc très fortement probable.

COMPRENDRE

L'un des enjeux de cette campagne est de révéler au grand public le scandale des tribunaux d'arbitrage internationaux qui garantissent un système de justice à la carte aux multinationales.

ISDS

**Des tribunaux au service des multinationales !
L'arbitrage international investisseur-État,
un sujet méconnu du grand public.**

L'ARBITRAGE INVESTISSEUR-ÉTAT, MIEUX CONNU SOUS LE SIGLE ANGLAIS ISDS (*Investor-State Dispute Settlement*), permet aux multinationales d'attaquer les États et réclamer des millions – voire des milliards – d'euros de compensation lorsque des décisions publiques viennent menacer leurs profits. Ce mécanisme est intégré dans la plupart des accords de commerce et d'investissement. Peu connu du grand public avant les mobilisations contre le TAFTA et le CETA en 2015, ce système, tout d'abord peu usité, est devenu un levier de lobbying très puissant pour les multinationales.



Sans surprise, les pays émergents et en développement sont les premières cibles de ces attaques. Celles-ci interviennent souvent en réaction à des politiques sociales, de santé publique de lutte contre le changement climatique ou de protection de l'environnement. De par son effet dissuasif sur les politiques publiques, l'arbitrage international représente une menace, non seulement pour la démocratie, mais aussi pour la lutte contre le changement climatique, la protection de l'environnement et les droits humains.



942

C'est le nombre de plaintes qui ont été recensées depuis sa création et plus de...

+ 88

milliards de dollars de fonds publics que les États ont dû verser à des multinationales pour défendre des décisions de justice et des politiques d'intérêt public.

QUELQUES EXEMPLES, PARMIS LES 942 CAS D'ARBITRAGE RECENSÉS À CE JOUR



PHILIP MORRIS A ATTAQUÉ (SANS SUCCÈS) L'URUGUAY ET L'Australie SUR UNE LOI PORTANT SUR L'INTRODUCTION DU PAQUET NEUTRE DE CIGARETTES DANS CES DEUX ÉTATS.



LA MINIÈRE CANADIENNE VERMILLION A MENACÉ LE CONSEIL CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS DE POURSUITES SI LA LOI HULOT SUR LES HYDROCARBURES ÉTAIT CONSERVÉE EN L'ÉTAT.

Avec une grande coalition d'organisations européennes, le CCFD-Terre Solidaire lutte pour mettre un terme à ce système de justice d'exception et pour obliger les multinationales à respecter nos droits et l'environnement.



EDF, FRANCE TELECOM, VIVENDI, SUEZ, TOTAL, ANGLIAN WATER ONT ATTAQUÉ AVEC SUCCÈS L'ARGENTINE AU DÉBUT DES ANNÉES 2000, LORSQUE LE GOUVERNEMENT A PROCÉDÉ À DIVERSES RÉFORMES STRUCTURELLES AFIN DE RÉPONDRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE. FIN 2014, L'ARGENTINE A ÉTÉ CONTRAINTE DE PAYER 980 MILLIONS DE DOLLARS DE DÉDOMMAGEMENTS.



VATTENFALL RÉCLAME 4,7 MILLIARDS D'EUROS À L'ALLEMAGNE POUR SON CHOIX DE SORTIR DU NUCLÉAIRE À LA SUITE DE LA CATASTROPHE DE FUKUSHIMA.

« DEVRIONS-NOUS LAISSER UN GROUPE DE JURISTES IMPRUDENTS INTERFÉRER AVEC LES POLITIQUES VISANT À SAUVER LA PLANÈTE ? »

Joseph Stiglitz,
prix Nobel d'économie,
à propos de l'ISDS

« CONNU SOUS LE NOM D'ISDS, IL A COÛTÉ AU CONTRIBUABLE CANADIEN PLUS DE 300 MILLIONS DE DOLLARS EN AMENDES ET EN FRAIS JURIDIQUES. L'ISDS ÉLÈVE LES DROITS DES ENTREPRISES AU-DESSUS DE CEUX DES GOUVERNEMENTS SOUVERAINS. EN LE REJETANT, NOUS AVONS RENFORCÉ LE DROIT DU GOUVERNEMENT DE RÉGLEMENTER, DANS L'INTÉRÊT DU PUBLIC, DE PROTÉGER LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT, PAR EXEMPLE. »

Chrystia Freeland, ministre canadienne des Affaires étrangères à propos de l'ISDS, pendant le processus de renégociation de l'ALENA (2018)

LE SYSTÈME QUI ASSURE L'IMP

D'UN CÔTÉ, UNE JUSTICE D'EXCEPTION DES MULTINATIONALES

Un système de justice d'exception, qui profite à un petit cercle d'avocats d'affaire grassement payés et permet à des entreprises multinationales de réclamer à des États des millions de dollars d'indemnisation pour la perte de bénéfices futurs hypothétiques, de contourner des tribunaux nationaux et contester des politiques sociales et environnementales d'intérêt public qui interfèrent avec leurs intérêts privés.

ISDS ?

Sigle anglais d'*Investor State
Dispute Settlement*.

C'est un mécanisme juridique
qui permet à des multinationales
d'attaquer des États en justice.

EN 2017, LA **LOI** SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE
EN FRANCE, IMPOSE AUX ENTREPRISES DE PLUS
DE 5 000 SALARIÉS EN FRANCE ET 10 000 À
L'ÉTRANGER, DE **PUBLIER UN PLAN DE VIGILANCE**.



LA FRANCE

est le premier pays à avoir adopté une législation contraignante qui introduit une obligation de prévention des risques et permet d'engager la responsabilité civile d'une entreprise multinationale.

DEPUIS 2019,

il est possible de lancer une procédure judiciaire contre une entreprise si elle n'est pas en conformité avec la loi.

PROCHAINE ÉTAPE

L'internationalisation du devoir de vigilance et son inscription dans la législation européenne et internationale (traité ONU).

CAS CONCRETS



60 CAS

L'Argentine a reçu 60 cas de plaintes en ISDS



49 CAS

L'Espagne a reçu 49 cas de plaintes en ISDS



47 CAS

Le Venezuela a reçu 47 cas de plaintes en ISDS



7^E

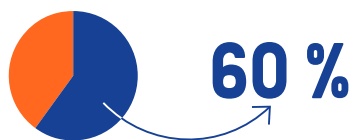
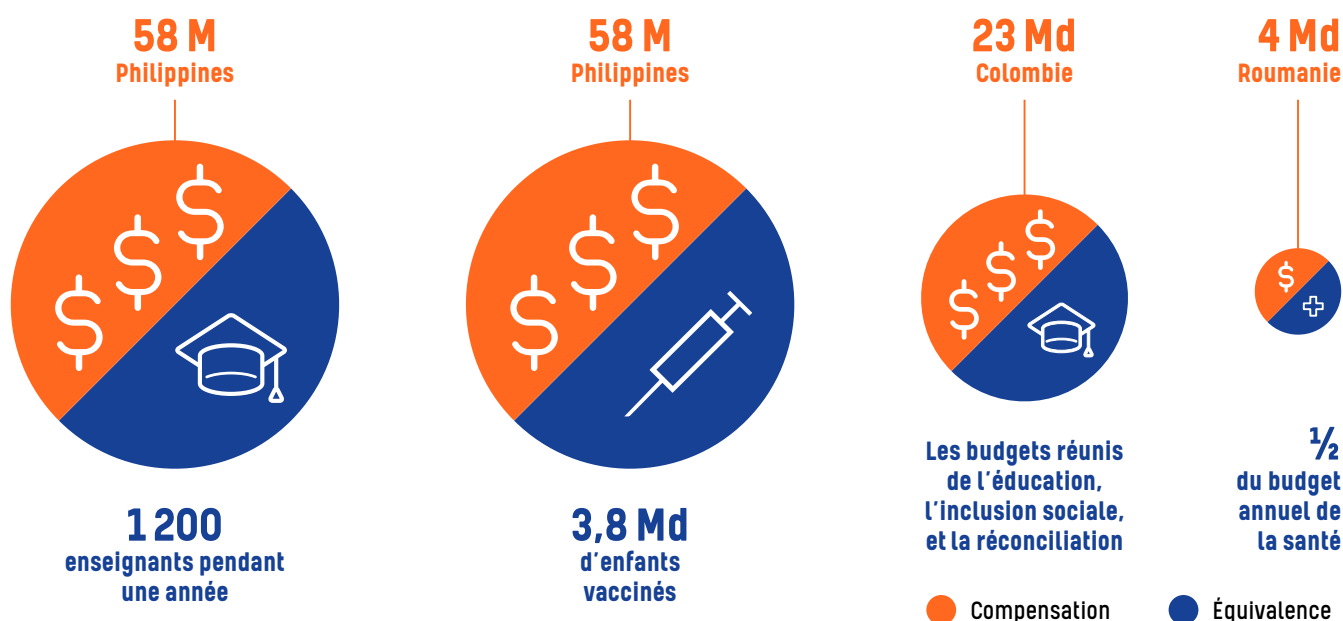
La France occupe la 7^e place des pays d'origine des investisseurs ayant déposé le plus de plaintes

PUNITÉ DES MULTINATIONALES

DE L'AUTRE, PAS D'ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES VICTIMES

Des victimes d'entreprises multinationales qui doivent lutter des années durant pour obtenir justice et réparation, malgré la lenteur et la lourdeur des procédures, la difficulté de faire reconnaître juridiquement la responsabilité d'une entreprise donneuse d'ordre, la mauvaise foi de certains juges qui refusent de statuer sur l'affaire pour des motifs formels, la perte de leur intégrité physique ou de leurs moyens de subsistance, les pressions et les menaces.

MOINS DE POLITIQUES PUBLIQUES, SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES POUR LES PEUPLES



DES AFFAIRES CONNUES EXAMINÉES SUR
LE FOND SONT GAGNÉES PAR LES INVESTISSEURS



DE LA SOMME DES CONDAMNATIONS BÉNÉFICENT
AUX ENTREPRISES MULTINATIONALES ET AUX RICHES
PARTICULIERS

942 CAS D'ISDS CONNUS
DEPUIS SA CRÉATION

71 EN
2018

AGIR, SE MOBILISER



**SIGNEZ ET RELAYEZ LA PÉTITION
EN LIGNE #STOPIMPUNITÉ**



**FAITES SIGNER LA PÉTITION
PAPIER (DISPONIBLE SUR LA PLACE)
ET TRANSMETTEZ-NOUS
LES DOCUMENTS POUR QU'ILS
SOIENT COMPTABILISÉS**



**NOUS VOULONS ATTEINDRE
LE MILLION DE SIGNATAIRES !**



**ORGANISEZ, PARTICIPEZ À
UNE ACTION PHARE DE MOBILISATION
LE 12 OCTOBRE 2019**



**Plus de précisions
dans le kit de mobili-
sation à venir.**

Si vous avez des
questions **campagne-
stopimpunite@ccfd-
terresolidaire.org.**

SENSIBILISER



Communiquer autour de vous

Auprès de vos proches, famille, amis, collègues, etc. Dans votre délégation, auprès des collectifs avec lesquels vous travaillez. Auprès des médias, transmettez leur l'information, invitez les journalistes aux événements que vous organisez. Rapprochez-vous des membres du réseau plaidoyer local qui peuvent vous aider à travailler vos argumentaires.



Faire vivre le sujet

Nous créons des visuels que vous pourrez reprendre via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, etc.) ou les blogs régionaux ou en vous faisant aider par les membres du réseau des communicants.



Organiser des événements

Proposer des rencontres, ciné-débat, stand, mobilisations publiques. S'appuyer sur les dynamiques collectives pour proposer des temps forts (Festisol, Alimenterre, Marches Climats, etc.) Animations de rue que vous retrouverez dans le kit.



Des rendez-vous

La coalition européenne organise une *Semaine d'action européenne* qui aura lieu entre le 11 et le 19 octobre 2019. Participez aux manifestations pour le Climat qui auront lieu le 21 septembre.

D'AUTRES ASSOCIATIONS DU COLLECTIF FRANÇAIS PROPOSENT DES ACTIONS. N'HÉSITEZ PAS À LES REJOINDRE OU À LES INVITER À PARTICIPER À NOTRE ACTION (COLLECTIF ÉTHIQUE SUR L'ÉTIQUETTE, AMIS DE LA TERRE, ETC., ATTAC QUI PRÉVOIT DES ACTIONS EN PARTICULIER ENTRE LE 11 ET LE 19 OCTOBRE).

LES OUTILS POUR SE FORMER, S'INFORMER

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE, LES DOSSIERS SUR LE SITE DU CCFD-TERRE SOLIDAIRE :

- <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/partage-des-richesses/rse/>

LE PLAIDOYER ÇA MARCHÉ LES OUTILS DISPONIBLES SUR LA PLACE :

- <https://laplace.ccf-terresolidaire.org/groupes/campagne-stop-impunite/>
- Une foire aux questions pour mieux comprendre la loi française sur le devoir de vigilance
- Un dossier de presse sur l'arbitrage ISDS
- La pétition papier
- Un argumentaire avec questions-réponses sur l'ISDS
- Des outils pour se mobiliser

DES FILMS POUR ANIMER UN CINÉ-DÉBAT :

- *Quand les multinationales attaquent les États* https://boutique.arte.tv/detail/quand_multinationales_attaquent_etats
- *Multinationale contre État : la loi du plus fort* - 16 novembre 2017 (France 2) - <https://www.youtube.com/watch?v=fLFÆJa8p8w>
- *La hija de la laguna* d'Ernesto Cabellos Damian, disponible en VF sur Netflix. Documentaire sur le combat d'une communauté paysanne au Pérou dont les terres (et surtout l'accès à l'eau potable) sont menacées par une compagnie minière.

LES ARTICLES DE FAIM ET DÉVELOPPEMENT :

- N° 309 - 2 juillet 2019 - « Brésil : Il n'y a plus de contre-pouvoir face à l'agro-business »
- N° 308 - Mars 2019 - « Le devoir de vigilance, fruit d'un long combat porté par le CCFD-Terre Solidaire »

DES ÉTUDES DE CAS AUPRÈS DE NOS PARTENAIRES :

- **MAI 2015** : « Les liaisons dangereuses d'Orange dans le territoire palestinien occupé »

- **SEPTEMBRE 2015** : « Le baril ou la vie ? » - « Impacts des activités des entreprises pétrolières françaises Perenco et Maurel & Prom en Amazonie péruvienne : Quelles responsabilités des entreprises et des États ? »
- **JUILLET 2014** : « Pétrole à Muanda : la justice au rabais »

DES RAPPORTS POUR ALLER PLUS LOIN :

- **JUIN 2019** : « Le radar du devoir de vigilance - identifier les entreprises soumises à la loi »
- **MARS 2019** : « La vigilance au menu - les risques que l'agro-alimentaire doit identifier »
- **FÉVRIER 2019** : « le devoir de vigilance des entreprises - Année 1 : les entreprises doivent mieux faire »
- **OCTOBRE 2018** : « Une stratégie de diversion - L'UE dans les négociations pour un traité onusien sur les entreprises transnationales et les droits humains »
- **OCTOBRE 2014** : « Des ressources naturelles au cœur des conflits : agir pour une législation ambitieuse »

QUELQUES DATES CLÉS

CALENDRIER DES MOBILISATIONS



DU 11 AU 19 OCTOBRE 2019
Actions de visibilité partout
en France et en Europe



12 OCTOBRE 2019
Journée de mobilisation
internationale



16 OCTOBRE 2019
Journée mondiale
de l'alimentation

CALENDRIER POLITIQUE



DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019
5^e session du Groupe
de travail sur les entreprises
transnationales et les droits
de l'homme à Genève



DU 14 AU 18 OCTOBRE 2019
Session de négociation pour
la création d'une cour
permanente d'arbitrage
à Vienne

NOUS VOULONS

UNE RÉELLE APPLICATION DE LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE AFIN QU'ELLE ATTEIGNE SON OBJECTIF DE PRÉVENTION ET PERMETTE AUX VICTIMES D'OBTENIR RÉPARATION

L'EXTENSION DE LA LOI SUR LE DEVOIR DE VIGILANCE AU NIVEAU EUROPÉEN

LA RATIFICATION D'UN TRAITÉ ONUSIEN [CONTRAIGNANT LES MULTINATIONALES À RESPECTER LES DROITS HUMAINS]

LA RÉVOCATION DES CLAUSES D'ARBITRAGE INVESTISSEUR-ÉTAT (ISDS) DANS LES ACCORDS DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT

SIGNEZ LA PÉTITION #STOPIMPUNITÉ

Nous sommes une coalition de plus de 200 associations, syndicats, et mouvements sociaux européens réunis en faveur d'une régulation contraignante des entreprises multinationales et contre les tribunaux d'arbitrage entre États et investisseurs, un système de justice parallèle, injuste et à sens unique en faveur des entreprises.

Dont 46 organisations françaises

ActionAid France-Peuples Solidaires ; Altec ; Alofa tuvalu ; Alternatiba ; Amis de la Terre France ; Attac France ; Banana Link ; Bizl ; Bloom ; CCFD-Terre Solidaire ; Ceras ; CGT ; Collectif Éthique sur l'étiquette ; Collectif Roosevelt ; Comité Pauvreté et Politique ; Commerce Équitable France ; Confédération paysanne ; CRID ; Fédération Artisans du Monde ; Fondation pour la Nature et l'Homme ; Fondation Copernic ; foodwatch France ; France Amérique Latine ; France Libertés ; France Nature Environnement ; FSU ; Greenpeace France ; Institut Veblen ; Le mouvement ; Ligue des droits de l'Homme ; Notre affaire à tous ; ReAct ; Réseau Foi & Justice Afrique Europe antenne de France ; Secours Catholique-Caritas France ; Sherpa ; Stop TAFTA CETA ; StopTafta14 ; Sum of us ; Syndicat de la Magistrature ; Terre des Hommes France ; Union syndicale Solidaires ; We Move



NOUS CONTACTER

campagnestopimpunite@ccfd-terresolidaire.org



TERRE SOLIDAIRE
Soyons les forces du changement

